

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

**CINQUIÈME COMMISSION, 1089^e
SÉANCE**

Mardi 9 novembre 1965,
à 10 h 50



NEW YORK

SOMMAIRE

Point 76 de l'ordre du jour:

Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966 (suite)

Projet de budget pour l'exercice 1966 (suite)

Examen en première lecture (suite)

Chapitre 12. — Dépenses spéciales (suite). 157

Page

Président: M. Najib BOUZIRI (Tunisie).

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR

Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966 (suite) [A/5799, A/5805, A/5807, A/5940, A/5969, A/5995, A/5996, A/6005, A/6007, A/6050; A/C.5/1009, 1011, 1014, 1025 et Corr.1, A/C.5/1027, 1035 à 1038; A/C.5/L.833, L.836, L.843]

Projet de budget pour l'exercice 1966 (suite) [A/5799, A/5805, A/5807, A/5940, A/5996, A/6005, A/6007, A/6050; A/C.5/1009, 1025 et Corr.1, A/C.5/1027, 1035 à 1038; A/C.5/L.833, L.836, L.843]

Examen en première lecture (suite) [A/C.5/L.833]

CHAPITRE 12. — DEPENSES SPECIALES (suite)
[A/6005, A/6007]

1. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relative au chapitre 12.

Par 53 voix contre 9, avec 9 abstentions, la recommandation du Comité consultatif (A/6007, par. 302) tendant à ouvrir un crédit de 8 828 800 dollars au chapitre 12 est approuvée en première lecture.

2. M. POLIT ORTIZ (Equateur) s'est abstenu lors du vote parce que, comme les représentants de l'Argentine, du Brésil et du Mexique (voir 1088^e séance), il estime que les demandes de crédits concernant le chapitre 12 ne sont pas présentées sous une forme orthodoxe; il conviendrait en particulier de trouver

une formule meilleure en ce qui concerne les obligations émises par l'Organisation des Nations Unies.

3. M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil) s'est abstenu pour les mêmes raisons que le représentant de l'Equateur; il souhaite que la question des dépenses entraînées par l'émission d'obligations soit tranchée conformément aux règles qui doivent s'appliquer dans ce cas particulier.

4. M. S. K. SINGH (Inde) rappelle que sa délégation a toujours voté en faveur de l'ouverture des crédits demandés au chapitre 12, mais il a les mêmes réserves à faire que le représentant du Brésil en ce qui concerne les obligations émises par l'Organisation. D'ailleurs, il avait aussi exprimé ces réserves lors de la dix-huitième session de l'Assemblée générale (1018^e séance) surtout parce qu'on n'avait prêté aucune attention, pour ce qui est de l'amortissement de ces obligations, à la capacité de paiement des pays en voie de développement. M. Singh espère qu'à l'avenir on tiendra compte de cet élément dans l'esprit des principes énoncés dans la résolution 1874 (S-IV) de l'Assemblée générale.

5. M. CABRERA MUÑOZ-LEDO (Mexique) s'est abstenu lors du vote pour les mêmes motifs que les représentants de l'Equateur et du Brésil; toutefois, le Mexique s'incline devant la décision de la majorité et versera sa quote-part des dépenses inscrites au chapitre 12.

6. M. Mohamed RIAD (République arabe unie) a voté en faveur de l'ouverture des crédits demandés au chapitre 12, mais il formule l'espoir qu'une solution sera trouvée au problème des obligations émises par l'Organisation.

7. M. ILIC (Yougoslavie) indique que le vote favorable de sa délégation ne signifie pas qu'elle approuve les dépenses inscrites à l'article premier (Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée); il souhaite, d'autre part, qu'une solution donnant satisfaction à toutes les délégations soit trouvée en ce qui concerne les dépenses relatives aux obligations émises par l'Organisation.

La séance est levée à 11 h 10.

